Consentement relatif à la transmission par voie électronique des avis adressés par le greffe du tribunal

Je soussigné,
nom et prénom :
adresse:
accepte que les avis utiles à la présente procédure me soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique à l'adresse suivante :
ou par message écrit sur le numéro de téléphone portable suivant :
dans le cadre de la procédure :
RG
pendante par-devant le
m'opposant à
Je suis informé que : - mon consentement peut être révoqué à tout moment par déclaration orale ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au greffe de la juridiction saisie, qui prendra effet à compter de la déclaration ou de la réception du courrier par le greffe tout changement d'adresse de messagerie doit être signalé au greffe dans les meilleurs délais - en cas d »impossibilité de consulter ma boite mail de manière durable, il m'est recommandé de révoquer mon consentement.
Fait à
Le
(Signature)

Article 748-8 du code de procédure civile : (...) lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction. Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.